

# OMPI



WIPO/ACE/3/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 mai 2006

F

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

## **COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS**

**Troisième session**  
**Genève, 15 – 17 mai 2006**

QUESTIONS LIÉES À L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE : EFFORTS NATIONAUX EN VUE DE SENSIBILISER  
DAVANTAGE LES DÉCIDEURS ET DE MIEUX ÉDUQUER LES CONSOMMATEURS  
À ANTIGUA-ET-BARBUDA ET DANS LES CARAÏBES\*

*Sénateur Colin Derrick et Mme Laurie Freeland Roberts,  
directrice de l'Office de la propriété intellectuelle et du commerce*

---

\* Les points de vue et opinions exprimés dans la présente communication sont ceux de l'auteur, et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ou de ses États membres.

## Introduction

La propriété intellectuelle est devenue une composante clé de la stratégie commerciale. Des produits, des marques et des modèles créatifs nouveaux sont mis sur les marchés mondiaux, qui résultent de l'innovation et de la créativité permanentes de l'homme. Les petites et moyennes entreprises souvent sont les moteurs de ces évolutions; cependant, comme beaucoup de créateurs d'œuvres dans la région des Caraïbes, elles ne sont pas en mesure d'exploiter les perspectives qui s'ouvrent devant elles parce qu'elles ne sont conscientes ni du système de propriété intellectuelle ni de la protection qu'il peut apporter à leurs innovations, à leurs marques et à leurs modèles. Nos musiciens, artistes, stylistes, auteurs, inventeurs et créateurs sont en général incapables de tirer parti de toutes les retombées de leurs créations car incapables d'en exploiter les droits faute d'une protection adéquate. Ils finissent par être frustrés face à l'ampleur du piratage de leurs œuvres avec pour conséquence une diminution du niveau de créativité dans nos pays. Lorsque nos citoyens ne créeront plus, que nos entrepreneurs ne pourront plus attirer les investisseurs ou nos entreprises produire des articles capables de rivaliser avec ceux des autres pays sur les marchés mondiaux, ce sont nos économies qui en souffriront. Récemment, un professeur de droit de l'UWI faisait observer que : "Le piratage de la propriété intellectuelle fait perdre à l'industrie de la musique jamaïcaine, qui est la première exportatrice mondiale de musique reggae, des millions de dollars de recettes dont le pays a cruellement besoin pour poursuivre son développement économique". Il est impératif qu'on apprenne à nos créateurs et à nos entreprises à exploiter pleinement leurs actifs de propriété intellectuelle dans leurs activités commerciales. Une protection adéquate de la propriété intellectuelle de l'entreprise est cruciale pour décourager toute velléité de porter atteinte aux droits, et transformer les idées en actifs industriels et commerciaux ayant des débouchés commerciaux réels. Une législation moderne et des infrastructures administratives efficaces permettant d'acquérir les droits de propriété intellectuelle sont importantes si on veut protéger la propriété intellectuelle. Cependant l'acquisition des droits de propriété intellectuelle n'a guère de valeur économique si ces derniers ne sont pas appliqués de manière effective. La crédibilité du système de propriété intellectuelle dépend dans une très large mesure de la capacité de ce dernier à appliquer les droits de propriété intellectuelle qu'il confère. Avoir des mécanismes d'application des droits de propriété intellectuelle qui fonctionnent est le meilleur moyen de limiter le nombre des violations des droits de propriété intellectuelle et de veiller à ce que les titulaires de droits et l'ensemble de la société bénéficient du système.

La présente communication insiste sur les efforts déployés par Antigua-et-Barbuda pour appliquer les droits de propriété intellectuelle, plus particulièrement sur l'amélioration de la sensibilisation des décideurs et l'éducation des consommateurs. Elle récapitule également les activités plus récentes déployées pour lutter contre les atteintes aux droits dans l'ensemble de la région des Caraïbes. Elle insiste sur celles prévues dans le cadre du programme de lutte contre les atteintes aux droits actuellement mis en œuvre dans tous les États de la région appelés à accueillir chez eux les matchs et autres manifestations connexes durant la Coupe du monde de cricket en 2007.

### *Antigua-et-Barbuda : réforme de la propriété intellectuelle*

Le début de la réforme du système de propriété intellectuelle à Antigua-et-Barbuda a été marqué par la signature de cinq (5) traités internationaux en 1999. Bien qu'Antigua-et-Barbuda ait signé l'Accord de l'OMC sur les ADPIC en 1995 à l'instar des autres États de la région des Caraïbes, rien n'a vraiment été fait pour respecter la date limite du 31 décembre 1999 imposée par l'Accord, à laquelle tous les systèmes de propriété intellectuelle doivent avoir été mis aux normes internationales.

*Cadre législatif*

En 2003, Antigua-et-Barbuda a voté une nouvelle législation sur les marques, les brevets, les modèles industriels, les circuits intégrés, les indications géographiques, le droit d'auteur ainsi qu'une loi instituant le poste de directeur de l'Office de la propriété intellectuelle et l'Office de la propriété intellectuelle. Les textes d'application des lois respectives sont actuellement en cours d'élaboration. Les dispositions de la loi sur les marques, de la loi sur les modèles industriels, de la loi sur les indications géographiques ainsi que de la loi sur les circuits intégrés (topographie) ont été finalisées et doivent encore être approuvées. De manière générale, la loi définit les droits des titulaires et prévoit des recours au civil et au pénal pour ceux victimes d'une atteinte à leurs droits. Le rôle du contrôleur des douanes et des services de police est détaillé dans la loi sur les marques et dans la loi sur le droit d'auteur pour ce qui est de l'importation, la fabrication, la vente et la distribution des articles portant atteinte aux droits. Toutes les affaires de propriété intellectuelle sont du ressort de la Haute Cour de justice. L'instance d'appel est la Cour d'appel des Antilles orientales.

*L'administration nationale*

L'Office de la propriété intellectuelle et du commerce d'Antigua-et-Barbuda (ABIPCO) a été officiellement créé en 2004 avec la nomination du directeur de la propriété intellectuelle et du commerce et de huit adjoints administratifs. L'office se trouvait dans le bâtiment de la Haute Cour de justice. En mai 2005, un nouveau site lui a été attribué où il opère depuis février 2006. Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda rend hommage au directeur général et à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle qui ont facilité ce processus de réforme en fournissant une assistance technique précieuse lorsqu'elle était demandée.

*Activités d'application des droits locaux*

Outre la réforme sur les plans législatif et technique, les autorités d'Antigua se sont aussi lancées dans une campagne publique de sensibilisation en vue d'éduquer toutes les parties prenantes. À l'instar de tous les autres pays de la région, elles ont reconnu que l'éducation à tous les niveaux est déterminante si on veut réussir à réformer les régimes de propriété intellectuelle sur le plan local, régional et international. La plus grande ressource de notre région est sa population, dont nous devons encourager l'inventivité et la créativité par un environnement idéal et des incitations. Les inventions et les créations nouvelles débouchent aussi sur la création de produits compétitifs sur les marchés mondiaux. Le fait que nos ressources financières soient limitées ne doit pas nous empêcher de séduire les investisseurs et de leur donner envie de développer nos plages et de fabriquer pour nous nos produits dans le cadre de contrats spécifiques. On trouvera ci-dessous récapitulées dans l'ordre chronologique les activités d'application menées entre 2000 et 2005, précisément pour renforcer la sensibilisation des décideurs et l'éducation des consommateurs.

2000 Atelier sur les procédures du PCT à Antigua-et-Barbuda organisé conjointement avec l'OMPI.

Activités à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, y compris la couverture médiatique (articles et entretiens) et l'exposition d'articles locaux donnant des exemples de propriété intellectuelle.

2002 Missions exécutées par l'OMPI :

- La première mission a été axée sur la sensibilisation du premier ministre, des députés et autres fonctionnaires à l'importance de la propriété intellectuelle pour les économies en développement, et à la nécessité d'inscrire dans le plan de développement national une

stratégie en faveur de la propriété intellectuelle. Les fonctionnaires de l'OMPI ont également rencontré le président de la Cour suprême des Antilles orientales avec lequel ils ont discuté des activités futures de collaboration entre l'OMPI et l'Institut judiciaire de la Cour suprême des Antilles orientales. Cet institut est chargé de créer et de mettre en œuvre des programmes de formation à destination des juges, des magistrats, des greffiers et autres officiers ministériels ainsi que des personnels administratifs à l'intérieur des États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO).

- La deuxième mission a pris la forme d'une série de séminaires organisés à l'intention du corps judiciaire, de la magistrature, des douanes et de la police, ainsi que des juristes adjoints, des créateurs, des musiciens, des artistes, des membres de la chambre de commerce et de l'association des petites industries et manufactures.

- 2003 Mission de l'OMPI sur l'enregistrement international des marques et des indications géographiques sous la forme de consultations avec les avocats et autres agents travaillant dans le domaine des marques.

Mission d'enquête de l'OMPI pour évaluer les besoins d'Antigua-et-Barbuda en matière de stratégies de sensibilisation du public.

Organisation d'une réunion officieuse spéciale entre le directeur général de l'OMPI et les musiciens, les artistes et les avocats au cours de la cinquième réunion ministérielle de l'OMPI à Antigua-et-Barbuda. Lors de la réunion ministérielle, un Accord de coopération entre l'OMPI et les gouvernements de pays des Caraïbes aux fins de la mise au point de systèmes de propriété intellectuelle efficaces dans les pays concernés a été signé par neuf gouvernements des Caraïbes. Deux autres pays ont signé l'accord ultérieurement.

- 2004 Mise en place d'un stand de sensibilisation à l'expo-sciences des écoles nationales

- 2005 Consultations avec les plus hauts responsables de l'IICA, le Ministère de l'agriculture, des terres, des ressources de la mer et des industries agricoles, le Ministère de la justice et la direction de l'Office de la propriété intellectuelle, et un des principaux négociateurs de la région à la ZLEA et à l'OMC (RNM) sur l'importance de promouvoir et préserver les produits agricoles nationaux grâce à la protection que confère la propriété intellectuelle.

Atelier sur l'application des droits à l'intention des fonctionnaires des services de police et de douane en vue de leur donner une formation pratique et concrète.

Séminaire sur le droit d'auteur destiné à permettre aux parties prenantes pertinentes de comprendre quels sont leurs droits en matière de droit d'auteur.

- 2006 Publication de brochures créées par le personnel de l'ABIPCO sur l'enregistrement des marques et sur le droit d'auteur.

## Activités d'application régionales récentes et futures

### *Activités ciblant le système judiciaire :*

En 2001, un Colloque régional d'inauguration s'est tenu à Sainte-Lucie à l'intention des membres du système judiciaire des États de l'OEAEO sous les auspices du Gouvernement de Sainte Lucie, de la Cour suprême des Antilles orientales et de l'OMPI. Les animateurs étaient des juges expérimentés et des praticiens du Royaume-Uni et des États-Unis. Il a été décidé après de multiples discussions entre l'OMPI, l'Académie mondiale (AMO) et l'Institut judiciaire de la Cour suprême des Antilles orientales d'organiser un colloque à l'intention des juges des États membres de l'OEAEO à la Dominique en juillet 2006. Les fonctionnaires du système judiciaire à la Trinité-et-Tobago, en Jamaïque et à la Barbade ont eux aussi bénéficié de colloques similaires organisés avec l'aide de l'OMPI dans le cadre du programme d'application des droits sur le plan national dans les pays.

En 2004 l'Institut international de la propriété intellectuelle (IPI) a participé à l'organisation d'un colloque de deux jours à la Barbade, consacré à l'avenir de la Cour antillaise de justice, et intitulé "Mise en place de la Cour de justice antillaise : son effet sur la propriété intellectuelle et le commerce international" destiné à faciliter les débats sur le pouvoir de la cour de connaître des litiges concernant la propriété intellectuelle dans les Caraïbes. Les débats ont réuni les services judiciaires, les décideurs, les fonctionnaires du Ministère de la justice de la Communauté des Caraïbes ainsi que les acteurs internationaux du développement. Par ailleurs, plusieurs juges ont participé aux programmes de formation offerts par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique.

### *Douane, police et autres parties prenantes :*

La période comprise entre le deuxième semestre 2005 et le premier semestre 2006 s'est caractérisée par une intensification des activités de sensibilisation et d'application des droits à l'intérieur de la région des Caraïbes. On a également assisté à une augmentation de l'assistance technique fournie par l'OMPI, qui avait nettement diminué au cours de l'année 2004 en raison des contraintes financières de l'Organisation, une année après l'adoption de l'Accord de coopération déjà mentionné. Des ateliers sur l'application des droits se sont également tenus à la Barbade, en Jamaïque et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, entre les mois de septembre et de novembre 2005, auxquels l'OMPI a apporté toute son assistance. Les groupes ciblés étaient l'ensemble des fonctionnaires chargés de l'application des droits, y compris les services de police et de douane, le système judiciaire et autres parties prenantes appelées à pâtir des atteintes aux droits de propriété intellectuelle. À la Barbade, l'Office de la propriété intellectuelle a exposé un certain nombre de mesures frontalières durant le cours de remise à niveau sur les questions de douane et de droits d'accise tenu en janvier 2006. À noter également la nomination récente de l'ancien directeur adjoint à la magistrature qui apporte au système judiciaire de la Barbade une meilleure connaissance des questions liées à la propriété intellectuelle. L'Office de la propriété intellectuelle du Belize a organisé des séances de formation à l'intention de ses services de police et de douane, et il fournit des conseils si besoin est.

Des séminaires et des ateliers pédagogiques sur la propriété intellectuelle ont été organisés à l'intention des fonctionnaires de l'Office de la propriété intellectuelle, des agents et autres parties prenantes durant la même période aux niveaux tant national que régional. Parmi eux, on compte un atelier régional sur l'examen des demandes d'enregistrement des marques et sur les procédures d'opposition pour les pays des Caraïbes en Jamaïque, un atelier régional sur les modèles industriels et les indications géographiques à l'intention des offices de la propriété intellectuelle antillais à Sainte-Lucie, et en avril 2006 plus récemment, un programme de formation aux techniques de sensibilisation régionale en Jamaïque.

*U.W.I. et autres ONG*

Des organisations du secteur privé et des ONG collaborent dans toutes les Caraïbes avec les gouvernements de la région pour organiser des activités d'éducation et de sensibilisation. Par exemple, tout récemment en mars 2006, le réseau des éditeurs antillais (CAPNET) et l'OMPI, en association avec l'Université des Antilles, ont organisé deux ateliers régionaux de formation à la propriété intellectuelle spécialement appliquée au secteur de l'édition. L'un s'est tenu à la Trinité-et-Tobago et l'autre en Jamaïque. L'université participera en outre au financement d'un programme sur le commerce et l'environnement aux côtés du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Secrétariat du Commonwealth. L'OMPI espère contribuer pour sa part en sensibilisant à la propriété intellectuelle les ministères qui traditionnellement n'établissent aucun lien entre celle-ci et leur domaine d'activité. L'Université des Antilles a toujours joué un rôle essentiel dans l'enseignement de la propriété intellectuelle aux étudiants en droit. Si les programmes des études de droit ne font qu'une place limitée à la propriété intellectuelle, ils permettent néanmoins d'améliorer la connaissance qu'en ont les étudiants qui, dans la plupart des cas, n'ont jamais ou que très peu été confrontés aux questions liées à la propriété intellectuelle.

*Autres mécanismes d'application*

Le 26 avril 2006, à la Trinité-et-Tobago, le Ministère des affaires juridiques conjointement avec l'Office de la propriété intellectuelle a placé des stands d'information et des affiches sur la propriété intellectuelle aux points stratégiques du territoire de cet État doublement insulaire. Des brochures intelligentes ont été mises à la disposition du grand public.

Au Belize, l'Office de la propriété intellectuelle a publié deux manuels de formation à l'application du droit d'auteur, des droits connexes et des droits de propriété industrielle.

Des documentaires sur les activités des offices de la propriété intellectuelle locaux, ou encore visant à faire prendre conscience du problème du piratage aux spectateurs, ont été projetés dans des pays comme la Jamaïque, le Suriname et la Trinité-et-Tobago dans le cadre de la campagne nationale d'application des droits.

Des unités chargées de lutter contre les atteintes aux droits ont été créées au sein de la police à la Barbade, en Jamaïque et à la Trinité-et-Tobago avec pour mission de sévir contre les contrevenants et de mettre fin à la fabrication, la distribution et la vente d'articles et de matériaux portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

Résultats*Action des services de police et de douane*

Les unités de police chargées de lutter contre les atteintes aux droits à la Barbade, en Jamaïque et à la Trinité-et-Tobago se montrent très actives contre le piratage. On signale que les descentes de police se terminent par la confiscation ou la destruction des équipements servant à fabriquer les articles illicites et des articles eux-mêmes, et que les personnes impliquées sont poursuivies avec l'aide des sociétés de gestion collective locales (voir le tableau ci-dessous). Ainsi à la Barbade, en avril 2006, a été organisée la destruction en public d'enregistrements illicites. À la Trinité-et-Tobago et en Jamaïque ces mêmes unités se préparent à s'attaquer au problème du piratage des DVD, phénomène en augmentation dans l'ensemble de la région des Caraïbes. Les unités cherchent à se faire assister de la Caribbean Film Services Limited, qui est la société de distribution autorisée de DVD dans plusieurs pays de la région. Le soutien financier et l'assistance des titulaires de droits internationaux sont également sollicités, parfois sans grand succès.

Saisies	2004	2005	2006 <i>jusqu'au 12/05/2006</i>
CD	5 882	58	77
DVD	605	8 072	10
VHS	4	8 482	0
Ordinateurs	<i>Néant</i>	3	2
Lecteurs de DVD	<i>Néant</i>	3	-
Graveurs de CD	<i>Néant</i>	1	-
<b>Arrestations<sup>1</sup></b>	3	6	8

*Néant* – information indisponible

Source : Unité chargée de lutter contre les atteintes au droit d'auteur, la police royale de la Barbade

Avec l'aide des titulaires de droits internationaux, le service des douanes du Belize a saisi des vêtements portant une étiquette de marque contrefaite d'une valeur approximative de 300 000 dollars des États-Unis ainsi que des cigarettes contrefaites d'une valeur de près de 1 400 000 dollars des États-Unis. Les vêtements saisis ont ensuite été remis à des œuvres caritatives après que les étiquettes en cause ont été retirées, quant aux cigarettes elles ont été détruites.

#### *Affaires*

De manière générale, les cours suprêmes de la région des Caraïbes sont régulièrement saisies pour des affaires d'atteinte à la marque ou pour des recours. On notera, cependant, que le nombre de plaintes déposées pour atteinte au droit d'auteur ces deux dernières années s'est nettement accru dans plusieurs pays des Caraïbes.

À Antigua-et-Barbuda, des demandes d'injonction ont été déposées auprès de la Haute Cour de justice après les célébrations du carnaval en 2005. Les affaires portaient sur la vente non autorisée de CD de musique illégalement fabriqués. Les réparations demandées ont été accordées.

Un autre exemple est celui de la Jamaïque, pays qui a mené à son terme en octobre 2005 sa première action civile en matière de droit d'auteur. Un revendeur local d'équipements informatiques avait fait l'objet d'une perquisition en juillet 2005 en raison d'allégations selon lesquelles il vendait des produits Microsoft sans licence en contrevenant aux ordonnances Anton Pillar. Cette action était à l'initiative de la Business Software Alliance qui mène un programme antipiratage dans près de 100 pays du monde, y compris à la Trinité-et-Tobago. Les contrevenants se sont engagés devant la Cour suprême à ne plus jamais offrir à la vente ni vendre de produits de la société sans l'autorisation de celle-ci, et ils ont accepté de bon gré les conditions de règlement proposées par l'Alliance.

#### La Coupe du monde de cricket 2007 du Conseil international du cricket (CIC)

La Coupe du monde de cricket du CIC est La manifestation de cricket de la CIC. Toutes les équipes de cricket remplissant les conditions rivalisent pour la Coupe du monde de cricket du CIC, les prix en numéraire ainsi que le titre de champion du monde de cricket tant convoités.

<sup>1</sup> Les chiffres ne concernent que les arrestations opérées par l'unité chargée de lutter contre les atteintes au droit d'auteur, et non les autres arrestations policières liées au droit d'auteur.

On estime que cet événement est suivi par plus de deux milliards de spectateurs dans le monde. Le prestige de cette manifestation et sa portée mondiale en font une cible pour le “marketing insidieux” de tiers non autorisés, de fournisseurs ou de sponsors non officiels essayant d’exploiter certains des avantages commerciaux de l’événement sans rien payer. C’est la raison pour laquelle le CIC a créé un programme de lutte contre les atteintes aux droits.

#### *Programme de lutte contre les atteintes aux droits du CIC*

Ce programme prévoit une série d’activités intégrées et de textes de loi visant à empêcher les tentatives de marketing insidieux. Ces activités incluent :

- La protection des logos et de la mascotte de l’événement grâce à leur enregistrement sous une marque.
- L’intervention des pouvoirs publics qui ont promulgué la loi antillaise sur la Coupe du monde de cricket de la CIC 2007 (législation Sunset) contribue à lutter contre le marketing insidieux.
- La désignation de firmes juridiques dans la région, chargées de surveiller les activités illicites et de poursuivre certains contrevenants
- L’élaboration d’avant-projets de documents juridiques types éventuellement requis dans les affaires d’atteinte aux droits et leur distribution aux firmes juridiques susmentionnées
- Le recrutement de Projector Net Result, entreprise spécialisée dans le suivi du respect des droits et dans la surveillance de l’Internet
- Une campagne d’information et de sensibilisation du public dans le cadre du programme
- La diffusion de mises en garde
- Informer sur la façon dont les sponsors, les comités d’organisation locaux, les radiodiffuseurs et les revendeurs autorisés de produits dérivés peuvent apporter leur aide

#### *Mise en œuvre du programme de lutte contre les atteintes aux droits*

##### *Législation Sunset :*

Après que le CIC a rendu public en 2004 le résultat de l’examen des offres qui lui ont été soumises par les pays de la région des Caraïbes désireux d’accueillir chez eux les matches de la Coupe, les pays sélectionnés ont entrepris de se préparer fiévreusement. Ces pays sont Antigua-et-Barbuda, la Barbade, Grenade, la Guyane, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et la Trinité et-Tobago.

Leur première action a été de rédiger la législation Sunset. Une commission des affaires juridiques du marché commun des Caraïbes (CARICOM) a été mise en place dans laquelle siègent les avocats du CARICOM. La commission a parachevé un projet considéré comme “convenant pour soumission aux parlements de la région”. Les neuf pays qui accueilleront les matchs s’en serviront de modèle pour le texte de loi qu’ils soumettront de leur côté à leur parlement respectif. Faute de pouvoir être adopté par une autorité unique, le projet de loi devra l’être par chacun des neuf parlements pour devenir une loi. Le projet rend illégal le marketing insidieux qui devient une infraction pénale et un acte dommageable. Les lois en vigueur permettent les recours. La Haute Cour de justice est l’instance compétente. Cette législation Sunset devrait pleinement s’appliquer d’ici novembre 2006.

### *Programmes éducatifs*

Dans leur majorité, les neuf pays d'accueil ont déjà lancé des campagnes d'éducation et de sensibilisation dans le cadre du programme de lutte contre les atteintes aux droits. À Antigua-et-Barbuda plusieurs consultations ont été menées sous les auspices du Comité d'organisation local.

Le Haut conseil juridique pour la Coupe du monde de cricket de la Jamaïque (CWCJ) est intervenu dans un programme local appelé "Good Morning Antigua" ainsi que sur les ondes de la radio Observer pour donner le coup d'envoi au processus. Ses membres devraient se rendre de nouveau à Antigua pour des consultations avec un certain nombre de parties prenantes à la fin de ce mois-ci. Par ailleurs, des annonces publicitaires seront radiodiffusées au titre du programme de lutte contre les atteintes aux droits dans le courant du mois. D'autres programmes et dispositifs seront également lancés dans le cadre du programme.

Des activités similaires sont conduites dans les autres pays d'accueil. Les membres du Haut conseil juridique pour la CWCJ se sont rendus dans les pays en question pour consulter et informer les parties prenantes pertinentes, notamment les comités d'organisation locaux. D'autres activités sont à inscrire à l'actif des comités dans le cadre du programme de lutte contre les atteintes aux droits. Par exemple, au début de l'année 2006, celui de Saint-Kitts-et-Nevis a annoncé que le gouvernement se préparait à lancer une campagne d'éducation publique dans tout le pays, pour sensibiliser à la nécessité de respecter davantage certains règlements et obligations pendant la Coupe. Cette campagne, de fait, a déjà commencé.

En Jamaïque le comité d'organisation local mène conjointement avec l'Office de propriété intellectuelle jamaïcain (JIPO) des consultations auprès des preneurs de licence potentiels et d'autres membres du public sur la question du marketing insidieux.

À la Grenade, une séance d'information interactive a été spécialement organisée par l'Association des avocats de la Grenade sur la législation Sunset et sur le programme de lutte contre les atteintes aux droits de la CWC.

### *Autres mécanismes*

En janvier 2006, un fonctionnaire de la Barbade, du Département de l'exploitation des produits dérivés et des licences, a annoncé qu'un dispositif codé d'authenticité serait spécialement attaché aux articles officiellement fabriqués pour la CWC 2007. Ce petit dispositif servirait à lutter contre les contrefacteurs. Ce ticket d'"ADN", ainsi qu'il est appelé, permettra de suivre à la trace la façon dont sont vendus de nombreux articles. Il sera attaché aux vêtements, serviettes, sacs et autres articles nouveaux commercialisés pour commémorer la Coupe. Des forces de police spécialement assignées à cet ADN seront chargées de signaler les atteintes aux droits, et les contrevenants pourront être poursuivis conformément à la législation prévue à cet effet.

### Activités futures

La majorité des pays des Caraïbes a l'intention d'intensifier ses activités d'application des droits de propriété intellectuelle. Des programmes plus locaux et régionaux d'application des droits, d'éducation et de sensibilisation visant à renforcer le mécanisme d'application actuel doivent être mis en œuvre pour promouvoir la créativité et accroître la confiance des investisseurs. À l'heure actuelle, des programmes de sensibilisation et d'éducation du public sont élaborés sur le plan national en vue de mettre la propriété intellectuelle à la portée du grand public concernant ses droits et obligations. L'atelier régional sur les stratégies de

sensibilisation qui s'est tenu en Jamaïque a donné aux participants et aux animateurs des idées, mais il a aussi souligné la nécessité de mettre en commun les ressources et les idées dans l'ensemble de la région. Les gouvernements de la région ont l'intention de multiplier les programmes ciblant les jeunes, et de veiller à ce que les programmes d'éducation nationaux incluent les questions de propriété intellectuelle dans le cursus scolaire.

L'OMPI élabore avec un consultant régional et des gouvernements nationaux un outil d'enseignement destiné aux écoles primaires et secondaires. Un outil conçu pour l'enseignement tertiaire est en cours d'examen et de perfectionnement. Par ailleurs une vidéo sur les droits de propriété intellectuelle aux Caraïbes a été commandée aux fins d'éducation et de sensibilisation du public, dans laquelle sont mis en avant les œuvres et les parcours des artistes, des inventeurs, etc. antillais dans le contexte de la propriété intellectuelle. Son objectif sera de montrer que la propriété intellectuelle n'est pas simplement une notion étrangère, mais qu'elle touche leurs amis, leurs familles, leurs voisins et eux-mêmes.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, à l'heure actuelle, envisage d'inclure des services supplémentaires dans le système de la propriété intellectuelle en vigueur pour stimuler la confiance des créateurs et encourager la créativité. Cela se traduira par un accroissement du nombre des fonctionnaires de l'ABIPCO. Cela voudra également dire une augmentation des ressources financières et autres nécessaires pour financer ces nouveautés. Les futures activités en faveur d'Antigua-et-Barbuda seront les suivantes :

- Formation des membres du personnel de l'ABIPCO
- Programmes éducatifs à l'intention des agents et du personnel administratif, des consommateurs et des entrepreneurs
- Programmes de sensibilisation des petites et moyennes entreprises, des services de radiodiffusion et des médias
- Atelier sur la création et la promotion des marques
- Colloque pour les députés et autres décideurs

[Fin du document]